

L'économie politique des outre-mer : le cas de la Martinique, par Jean-Michel SALMON¹

dernière version de travail du 12 décembre 2024

Introduction

L'analyse de l'économie de la Martinique constitue une sorte de mise au défi de la science économique et de sa « toolbox », au même titre que l'est celle de tous les Petites Economies Insulaires (PEI), mais à un degré encore supérieur, car en sus de partager les caractéristiques spécifiques de ces dernières, la Martinique y ajoute un particularisme supplémentaire, celui de son appartenance à l'ensemble de l'outre-mer français. Et même vis-à-vis de ces derniers, elle a ses propres spécificités marquées par son histoire, qui ne la rendent réductible à aucune autre expérience de développement, quand bien même les similarités avec les économies des outre-mer sont nombreuses.

En somme, la Martinique un triple « *outlier* » par rapport à la boîte à outils susmentionnée, et ce même si elle n'a sûrement pas l'exclusivité de chacune de ses caractéristiques, en observant ces dernières une à une. Mais ainsi réunies sur ce petit bout de territoire (à peine plus de 1. 000 km²), elles conjuguent une situation on ne peut plus singulière.

Dans ce papier, nous planterons le décor à travers une description rapide du statut institutionnel de l'île associée à une présentation comparée de son niveau de développement (section 1). Puis nous exposerons les quatre grands déséquilibres socio-économiques de la Martinique (section 2), avant de fournir une réflexion sur ses perspectives de long terme : atterrissage en douceur, crash, ou décollage en sursaut vers un nouvel avenir ? (section 3). Au passage, nous montrerons qu'il semble bien en effet que la Martinique soit à une croisée des chemins, symbolisée par la nouvelle crise politique occasionnée par « la vie chère » qu'elle traverse actuellement (section 4), et qui ne manque pas, même si peu nombreux sont ceux qui le disent, de remettre en cause son statut institutionnel. Avec une problématique qui n'est pas sans rappeler celle du Frexit... La conclusion suivra en en appelant à Schumpeter, mais elle ne sera pas résolument optimiste.

¹ Maître de conférences en économie, Directeur du Master Economie Appliquée, Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique (Email : jean-michel.salmon@univ-antilles.fr), membre du CEMI-CR451 et du PHEEAC, expert indépendant.

Section 1 : Statut institutionnel et niveau de développement comparé

La Martinique est un petit territoire insulaire (1 128 km²) situé au milieu des Petites Antilles, cet arc insulaire du sud-est de la Caraïbe, entre la Dominique au nord et Sainte-Lucie au sud, deux petits Etats insulaires ayant connu l'indépendance sur le tard (respectivement 1978 et 1979) – voir la carte 1 ci-dessous.

Carte 1 : la Martinique et le bassin des Caraïbes



Le statut institutionnel de l'île est une collectivité française d'outre-mer qui relève de l'Article 73 de la Constitution de la Vème République, celui qui consacre le principe d'identité législative – les 'DOM' dans le langage populaire, comme la Guadeloupe, la Guyane française et la Réunion (depuis 1946 et la loi dite de « départementalisation outre-mer »), et plus récemment Mayotte (depuis 2011). Selon ce principe, toute loi votée au Parlement français s'applique automatiquement en Martinique, sauf mention contraire dans la loi (ou adaptation prévue dans un article de la loi).

Du point de vue du Droit communautaire, elle est une Région Ultrapériphérique (RUP) : ce statut consacre également le principe d'identité législative, dans la mesure où le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) est d'application dans ces régions : elles sont considérées comme intégrées à l'UE, en vertu des Articles 349 et 355 (voir les encadrés ci-dessous), et de ce point de vue toutes les politiques communes

y sont d'application. L'Article 349 du TFUE prévoit néanmoins la possibilité de mettre en place des mesures spécifiques pour tenir compte de leurs caractéristiques structurelles uniques qu'il décrit par le menu.

Article 349

(ex-article 299, paragraphe 2, deuxième, troisième et quatrième alinéas, TCE)

Compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement, le Conseil, sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, arrête des mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes. Lorsque les mesures spécifiques en question sont adoptées par le Conseil conformément à une procédure législative spéciale, il statue également sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen.

Les mesures visées au premier alinéa portent notamment sur les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, les conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d'État, et les conditions d'accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de l'Union.

Le Conseil arrête les mesures visées au premier alinéa en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques sans nuire à l'intégrité et à la cohérence de l'ordre juridique de l'Union, y compris le marché intérieur et les politiques communes.

Article 355 (ex-article 299, paragraphe 2, premier alinéa, et paragraphes 3 à 6, TCE)

Outre les dispositions de l'article 52 du traité sur l'Union européenne relatives au champ d'application territoriale des traités, les dispositions suivantes s'appliquent :

1. Les dispositions des traités sont applicables à la Guadeloupe, à la Guyane française, à la Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, aux Açores, à Madère et aux îles Canaries, conformément à l'article 349.
2. Les pays et territoires d'outre-mer dont la liste figure à l'annexe II font l'objet du régime spécial d'association défini dans la quatrième partie.

L'autre statut existant pour l'outre-mer français est celui de la spécialité législative, consacré, en droit interne, par l'Article 74 de la Constitution (et par les Articles 76 et 77 s'agissant de la Nouvelle Calédonie), et en droit

communautaire par la partie IV du TFUE (Articles 198 à 204), portant uniquement sur les dits « pays et territoires d’outre-mer » (PTOM), dans le jargon.

Pour une plus grande cohérence, la spécialité législative en droit interne devrait être associée à la spécialité législative en droit communautaire, mais ce n’est pas toujours le cas : un « savant » mélange peut (co-)exister, combinant deux positions opposées dans les ordres juridiques en question : autonomes en droit interne, intégrés en droit communautaire : c’est le cas des RUP espagnole et portugaises et de Saint Martin (partie française²), voir tableau 1 ci-dessous.

C’est que les financements européens des RUP, qui relèvent de la politique de cohésion économique et sociale et bénéficient à ce titre des fonds structurels, sont autrement mieux dotés que les financements européens des PTOM, bien maigres, et qui relèvent de la politique extérieure de l’UE (inscrits au FED le long des pays ACP jusqu’à récemment, puis au NDICI, l’instrument financier de tous les partenariats externes, depuis 2021). Il y a donc évidemment un bénéfice financier à être RUP plutôt que PTOM (avec quelque réserve pour les territoires au niveau de revenu très élevé).

Tableau 1 : les différents statuts des différents outre-mer des Etats-membres de l’UE, en droit interne et en droit communautaire

Nom	Droit interne	Droit communautaire
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion	73	RUP
Canaries (ES), Açores (PT) et Madère (PT)	Territoires autonomes	RUP
Saint Barth	74	PTOM (depuis 2014)
Saint Martin (FR)	74	RUP
Iles néerlandaises (Aruba, Curaçao, Bonaire, St Maarten ; Saba, St Eustache)	Territoires ou communes autonomes	PTOM
Groenland (DK)	autonome	PTOM
Iles Britanniques (IVB, Iles Cayman, Anguilla, Montserrat, Turks & Caicos,..)	UKOTs autonomes	Avant le Brexit (31 janvier 2020): PTOM Depuis : territoires d’un Etat tiers

² De manière très intéressante, l’île de Saint-Martin, nonobstant sa micro-taille (95 km²), est composée de deux parties, une partie française et une partie hollandaise (Sint Maarten), aux statuts (RUP vs PTOM) et modèles de développement opposés, et chacune ayant une population d’environ 40 000 habitants. La coopération entre les deux n’y est ni simple ni fortement développée, mais de fato c’est un espace d’entière libre-circulation, sans aucun contrôle ni mesure statistique des échanges entre les deux parties.

Dans ce contexte institutionnel, la Martinique « baigne » dans un environnement géographique immédiat fait d'économies insulaires regroupant des Etats indépendants, des RUP et des PTOM, ainsi que des territoires US (Porto Rico, Iles Vierges Américaines) et, pour finir, le cas singulier de Cuba. Plus loin, les Etats et les territoires littoraux des Etats du continent américain (centre, nord, et sud).

Leur niveau de développement est très hétérogène, comme le suggère un rapide regard porté à leur RNB par habitant et à leur IDH (cf tableaux 2 ci-dessous).

Avec pour l'année 2023 un PIB d'environ 10 milliards d'euros pour 350 000 habitants, d'où un PIB par habitant de l'ordre de 28 500 euros, la Martinique a un niveau de revenu supérieur à celui de la totalité des Etats indépendants de la Caraïbe, ce dont sa population souvent se targue, sans plus de réflexion. Y compris en 'oubliant' que ce niveau de revenu est en partie artificiel (cf section 2), et tout en ignorant que certains PTOM de la Caraïbe en ont un de plus du double voire du triple. Tandis que celui de la Nouvelle-Calédonie était en 2022 de 34 000€, le double de celui de la Polynésie française, et le triple de celui de Mayotte (voir graphique 1 ci-dessous).

Le revenu par tête martiniquais se situe finalement à un peu moins de 75% du revenu par habitant français (38 000 € SPA en 2023), et un peu au-dessus de 75% de celui de l'UE27 (37 600 € SPA)³.

A ce niveau, la littérature sur les petites économies insulaires mérite d'être consultée. Elle met en avant les contraintes de l'éloignement conjugué à la petite taille, avec en conséquence une accessibilité coûteuse, les déséconomies d'échelles, etc. Eléments qui d'ailleurs ont inspiré le législateur européen depuis le Traité d'Amsterdam en 1997.

Ces contraintes tendraient à limiter leur diversification, et leur niveau de revenu, tout en les rendant plus vulnérables sur le plan économique, comme elles le sont déjà sur le plan climatique et environnemental.

D'un autre côté, la petite taille présente quelques avantages, comme la possibilité de sortir plus aisément de l'extrême pauvreté, dès lors que quelque(s) secteur (s) de spécialisation internationale porte ses fruits.

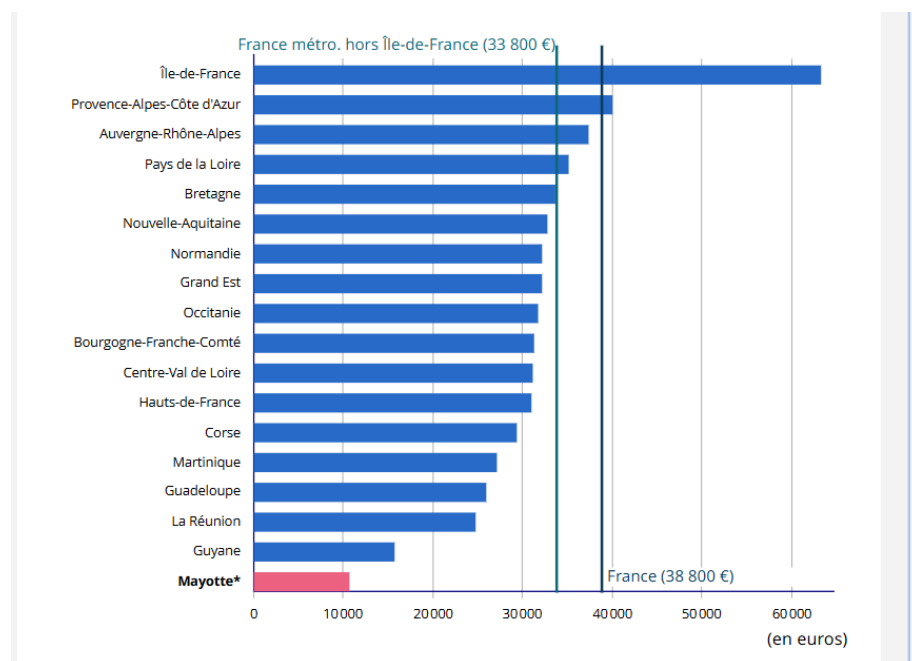
Cela tend à dessiner une trappe à revenu intermédiaire, concept qui fut développé par les experts insulaires avant même qu'il ne soit évoqué pour les PED en général.

Pour la Martinique comme pour les autres outre-mer, la problématique du développement se pose néanmoins avec une différence notoire en comparaison aux Etats insulaires indépendants : en effet l'outre-mer ne fait

³ [Le PIB par habitant des pays de l'Union européenne - Touteleurope.eu](https://touteleurope.eu/fr/le-pib-par-habitant-des-pays-de-lunion-europeenne)

face à aucune contrainte financière extérieure, étant sécurisé de ce point de vue par son appartenance à une zone monétaire stable et son accès à des financements publics larges... C'est ce que nous allons voir maintenant, au début de la section 2.

Graphique 1 : PIB par habitant des régions françaises



Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4632225#graphique-figure3_radio2

TABLEAU 2 : Données socio-économiques comparées des pays et territoires de la Grande Caraïbe

Etats indépendants	OECS	CARICOM	CARIFORUM	Superficie (000 km2)	Population (000 last)	RNB 2022	RNB 2023	RNB/hab 2022	classt IDH 2022
Antigua et Barbuda	X	X	X	0,4	94	1,78	1,94	18909	54
Bahamas		X	X	13,9	401	12,47	13,63	31091	57
Barbade		X	X	0,4	282	5,67	6,13	20123	62
Belize		X	X	23	410	2,70	3,17	6581	118
Dominique	X	X	X	0,8	73	0,61	0,66	8344	97
Grenada	X	X	X	0,3	126	1,14	1,24	9077	73
Guyana		X	X	215	832	1.34	1, 52	1608	95
Haiti		X	X	27,8	11724	20,28	19,86	1730	158
Jamaica		X	X	11	2825	16,75	18,89	5930	115
Republique Dominicaine			X	48,7	11332	109,23	116,01	9639	108
St. Kitts et Nevis	X	X	X	0,3	47	0,95	1,05	20281	51
St. Lucia	X	X	X	0,6	180	2,15	2,30	11927	81
St. Vincent et the Grenadines	X	X	X	0,4	100	0,96	1,06	9587	124
Suriname		X	X	163,8	623	3,31	3,47	5318	124
Trinidad et Tobago		X	X	5,1	1508	28,68	27,09	19020	60
OECS				2,8	620	7,59	8,25	12240	
CARICOM				462,8	19225	98.79	102.00	5765	
CARIFORUM				511,5	30557	208.02	218.00	7201	
Cuba (PIB 2020)	O	O	O	109,9	11194	107		9559	85

OCTs and UKOTs	OECS	CARICOM	CARIFORUM	Superficie (000 km2)	Population (000 last)	RNB 2022	RNB 2023	RNB/hab 2022	classt IDH 2022
	X								
Anguilla (UK)	(associé)	X (associé)	O	0,09	15	0,41		27200	
Aruba (NL)	O	O	O	0,18	108	3,42		31685	
Bermuda (UK)	O	X (associé)	O	0,05	64	8,25		128930	
Bonaire (NL)	O	O	O	0,29	24	0,58		24167	
Curacao (NL)	O	X (associé)	O	0,44	185	3,07		16583	
Cayman Islands (UK)	O	X (associé)	O	0,26	74	4,66		62963	
iles Turques et Caïques (TCI), (UK)	O	X (associé)	O	0,95	47	1,23		26083	
	X								
Iles Vierges Britanniques (BVI), (UK)	(associé)	X (associé)	O	0,15	39	1,34		34436	
Montserrat (UK)		X		0,1	4	0,09		21975	
Saba (NL)	O	O	O	0,01	2	0,05		23500	
St Barth (FR, A74 Constit) PIB 2014 !!	O	O	O	0,02	11	0,33		29727	
Sint Eustatius (NL)	O	O	O	0,02	3	0,11		35667	
Sint Maarten (NL)	O	O	O	0,34	43	1,54		35814	

RUP	OECS	CARICOM	CARIFORUM	Superficie (000 km2)	Population (000 last)	RNB/PIB 2022	RNB/PIB 2023	RNB/PIB Par hab 2022	classt IDH 2022
	X								
Guadeloupe (FR, A73 Constit)	(associé)	O	O	1,628	375	9,7		25867	
Guyane française (FR, A73 Constit)	O	O	O	84	296	1,1		17100	
	X	à signer							
Martinique (FR, A73 Constit)	(associé)	(asso)	O	1,128	343	9,5		27697	
St. Martin (FR, A74 Constit) PIB 2019 !!	O	O	O	0,54	32	0,6		18308	
Territoires US non indépendants									
Puerto Rico	O	O	O	8,9	3242	78,48	81,55	24206	
Virgin Islands (U.S.)	O	O	O	0,347	85	4,44		52235	
France entière (outremer inclus sauf superficie)	O	O	O	549	67926	2639	2805	38851	28
Etats-Unis	O	O	O	9831	333287	25930	27530	77801	20

Section 2 : la croissance et les quatre grands déséquilibres socio-économiques de la Martinique

La croissance martiniquaise apparaît faible depuis maintenant une dizaine d'années, voire deux, certaines d'entre-elles étant récessives. C'est une croissance instable et souvent inférieure à celle de la France continentale, elle-même sujette au fort ralentissement.

Tableau 3 : taux de croissance et composantes du PIB de la Martinique (2015-2023)

Taux de croissance de... (%, en volume)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PIB	0.4	-1.1	0.2	1.2	1.4	-3.9	2.6	5.6	0.4
Conso des ménages	0.2	0.1	0.1	0.1	-0.1	-7.5	3.0	4.6	1.7
Conso des administrations	-0.5	0.3	-2.3	0.8	0.0	1.4	2.4	-0.2	-0.4
Investissement	0.6	-4.6	-3.2	4.2	4.2	-2.5	8.2	0.5	-2.5

Sur le plan structurel, la socio-économie martiniquaise se caractérise par quatre déséquilibres majeurs.

Le premier est celui de ses **finances publiques**. En effet, la Martinique bénéficie chaque année de la solidarité budgétaire nationale, à hauteur d'environ 2 milliards (soit au minimum 20% du PIB). Le PIB, et avec lui le revenu par tête, sont donc artificiellement 'gonflés' : les près de 6 000 euros par tête sont obtenus par l'effet direct de ce transfert public, sans que l'effet indirect ne soit jamais calculé – certes le multiplicateur keynésien est fortement amoindri par la forte propension aux importations (cf infra), mais tout de même...

Comment ces transferts publics sont opérés ? Par un jeu complexe, où l'Etat prélève beaucoup moins qu'il ne dépense en Martinique.

D'abord par le biais de mesures fiscales spécifiques côté recettes - TVA réduite à 8.5% au lieu de 20% en France continentale, abattement de l'impôt sur le revenu, autres taxes et cotisations diverses à taux réduits, ... - mais

aussi côté dépenses qui sont accrues, par exemple avec la prime de vie chère des fonctionnaires qui augmente leur traitement de 40%.

Ensuite du fait de la situation sociale beaucoup plus précaire dans l'île, qui implique qu'à législation égale, le coût de l'assistance sociale est plus lourd du fait d'une proportion plus élevée de personnes en situation précaire, donc éligibles.

Comment ce gap budgétaire (pour ne pas dire 'déficit', la Martinique n'étant pas un Etat) est-il mesuré ? Bien entendu ce sont les services déconcentrés de Bercy qui peuvent le mesurer, et en transmettre les détails, le cas échéant, aux agences locales des organismes d'étude économique et statistique (INSEE, IEDOM, AFD...) qui choisissent alors de le publier ou non⁴.

Il faudrait ajouter à ce gap de finances publiques l'effort de défiscalisation outre-mer, que réalise l'Etat français sur chacun des territoires ultramarins, depuis la seconde moitié des années 80, pour y soutenir l'investissement des ménages et entreprises françaises (dans l'immobilier ou l'entreprise) : il s'agit là aussi d'une question très sensible avec un accès plus qu'ardu aux données fiscales.

Le coût budgétaire net de cette 'solidarité nationale' est toutefois compensé par un effet en retour vers la 'métropole', sous la forme de paiements privés, sensiblement du même montant. Comme aucune balance des paiements n'est établie dans les DOM, on peut en avoir une idée avec les données du commerce extérieur – la balance commerciale, elle, étant disponible (cf infra). Ces paiements privés en retour correspondent largement au paiement des importations par les grossistes martiniquais à leur fournisseurs métropolitains ; on peut y ajouter divers flux sortant comme les placements financiers et immobiliers des ménages martiniquais en métropole, l'envoi de moyens de paiement aux étudiants inscrits dans l'hexagone, etc.

Déjà au milieu des années 1980, les économistes Claude de Miras et Bernard Petitjean-Roget avaient évoqué l'image d'une économie de transferts publics dont les effets keynésiens (via la demande) repartent systématiquement largement vers la métropole. Ils furent rejoints un peu plus tard par d'autre

⁴ L'IEDOM (Institut d'Emission d'Outre-Mer), bras local de la Banque de France, qui publie chaque année un rapport économique et complet pour chaque territoire ultramarin, avait l'habitude en Martinique de publier un tableau de synthèse à ce sujet jusqu'à l'édition 2014. Cependant, il a cessé de le faire depuis lors. Mais les facteurs du gap budgétaire n'ayant pas changé, il est possible de considérer les données de 2014 comme toujours pertinentes, voire sous-estimées pour les années plus récentes (en cas probable d'augmentation en termes nominaux, si ce n'est en termes réels).

comme Bernard Poirine qui reprit à son compte le concept d'économie de rente administrative ('MIRAB'⁵) développé par Bertram et Watters.

Cette situation de bénéficiaire net du budget national qui caractérise les outre-mer (la situation y est partout similaire) ne leur est pour autant pas exclusive *par nature*, certains départements ou certaines régions françaises étant certainement dans le même cas (la Corse, les Ardennes... ?) – mais on y trouve une différence *de degré*. Après tout, c'est un peu comme au niveau de l'UE et de son Cadre Financier Pluriannuel (CFP), comme on ne le sait que trop bien : certains Etats-membres sont contributeurs nets, quand d'autres sont bénéficiaires nets... C'est l'expression de la solidarité et de la politique de cohésion au sein du club.

Par ailleurs il n'est pas inintéressant de jeter un coup d'œil sur les pratiques de quelques autres Etats de l'OCDE. Ainsi le Royaume-Uni, qui ne soutient aucunement ses PTOM sur le plan financier⁶, fournit en revanche une aide équivalente à 5 000 £ annuellement et par habitant à ... l'Irlande du Nord. Et, dans une moindre mesure, aide aussi l'Ecosse (2 000£) et le Pays de Galles. Quant au Danemark, pour le Groenland (et ses 57 000 habitants), il n'hésite pas à 'mettre le paquet' avec un soutien budgétaire annuel d'environ 600 millions d'euros, soit de plus de 10 000 euros en moyenne par tête !

Enfin, une autre manière de caractériser l'économie de transferts publics consiste à observer le poids macroéconomique du secteur public à la Martinique, observable à travers le ratio de la valeur ajoutée des services non-marchandes sur la VA totale, ou encore celui de la consommation des APU dans le PIB : tandis qu'il est situé à un peu moins de 25% en moyenne pour la France, il atteint environ 40-45%, pas loin du double, et la moitié de l'économie, en effet direct !

Le second grand déséquilibre socio-économique est celui du **marché du travail**, comme dans les PEI de manière générale et plus particulièrement encore dans les DOM, où les taux de chômage sont beaucoup plus élevés que dans l'hexagone – le plus souvent entre le double et le triple.

Si le taux chômage, au sens du BIT, à la Martinique est passé de 17.8% (soit 27 400 chômeurs) en 2017 à 11% en 2023 (environ 15 000), cette baisse est

⁵ Pour Migration, Remittances, Aid and Bureaucracy Economy

⁶ à l'exception de Montserrat, dont une large part du territoire fut rendue inhabitable par l'éruption volcanique de la fin des années 90 ; la population actuelle n'est plus que d'environ 5 000 habitants.

en trompe-l'œil, puisque largement causée par le départ massif de jeunes sur la période, ce qui a fortement réduit (et fait vieillir) la population (cf infra).

Au sens des demandes d'emplois en fin de mois (DEFM, toutes catégories confondues) enregistrées au Pôle emploi/France Travail, il y avait 58 000 chômeurs fin décembre 2017, et encore de 47 600 fin 2023 - soit entre le double et le triple du nombre de chômeurs au sens du BIT. On mesure ainsi l'ampleur du phénomène et de la problématique sociale qui est posée – au-delà du manque de pertinence du taux au sens du BIT...

Outre le fort chômage, la thématique souvent entendue à propos du marché du travail en Martinique est celle de l'hypertrophie du nombre de fonctionnaires (« *il y a trop de fonctionnaires !* »). Il est vrai qu'elle n'a pas le monopole de cette exclamation...

Mais faisons tout d'abord le constat : l'emploi non-marchand représentait 40% de l'emploi total en Martinique en 2016⁷, contre 30% en France en 2017⁸. Cette observation est bien évidemment à rapprocher de celle du poids macroéconomique des services publics (cf supra).

Continuons en observant le nombre d'emplois publics par habitant : en France hexagonale, on comptait 5.66 millions d'emplois (tout confondu) fin décembre 2017, soit un ratio de 90 fonctionnaires pour 1000 habitants - la France se situant ainsi au milieu de l'échelle de l'OCDE en la matière, qui allait de 40 au Japon à 140 au Danemark et en Suède, et même 160 en Norvège. Pour la Martinique, avec 41 800 agents de la fonction publique sur une population de 374 780 en 2016, on obtenait un ratio de 111 ! Un ratio un peu plus que celui de la France hexagonale, sans qu'il ne soit exorbitant, puisqu'équivalent à celui de la Finlande, loin derrière d'autres pays nordiques ! La différence avec la France hexagonale s'explique par le surcroît d'agents territoriaux (41 pour 1000 habitants à la Martinique en 2017, contre une moyenne de 36 dans les DOM et 25 dans l'hexagone⁹).

Est-ce là tout le souci du marché du travail en Martinique ?

Et si l'on regardait du côté de l'emploi privé, ou de l'emploi marchand, par habitant, pour voir si de son côté il ne serait pas insuffisamment nombreux, autre explication possible du ratio plus élevé de l'emploi public dans l'emploi total ?

En France on comptait en 2017 19.3 millions d'emplois marchands sur une population de 67 millions, soit un ratio de 288 pour mille habitants, tandis

⁷ Avec 50 265 emplois non-marchands sur un total de l'emploi de 124 457.

⁸ Avec 8.6 millions d'emplois non-marchands sur un total de 27.9 millions d'emplois.

⁹ Rapport IEDOM Martinique 2019, page 61.

qu'à la Martinique, nous avons en 2016 74 192 emplois marchands pour une population de 374 780, soit un ratio de 197 pour mille habitants : un ratio inférieur de 40% !

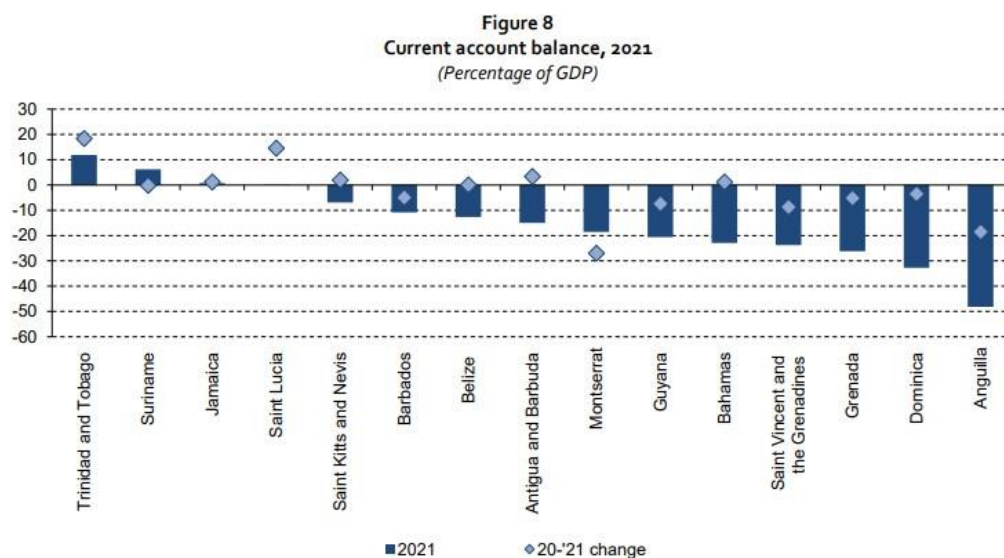
Le niveau élevé de chômage est donc dû à un manque d'emplois privés ! C'est presque une tautologie, mais, paradoxalement, on n'entend presque personne ne le dire !!

Pour expliquer ce gap de l'emploi privé, il est possible de mobiliser plusieurs outils théoriques, non mutuellement exclusifs : la rigidité du salaire réel en présence d'un SMIC 'importé' de l'hexagone et qui ne correspond pas aux conditions productives locales, le mismatch (avec une proportion de NEETs élevée) et le job search (en présence des revenus d'assistance et des salaires publics accrus par la prime 40%). Sans oublier la spécificité des petites économies insulaires, dont le manque d'économies d'échelle les prive de la diversification productive observable dans toute autre économie à niveau de revenu équivalent. Certains emplois industriels n'existeront jamais dans les petites îles car jamais certains secteurs industriels (e.g., la construction automobile) ne s'y implanteront. Les déséconomies d'échelle expliquent un écart salaire-productivité souvent défavorable à l'embauche, ce qui nous renvoie à la problématique de la rigidité à la baisse du salaire réel. Avec le paradoxe qu'il reste en même très inférieur dans le secteur privé, en comparaison au secteur public...

Le troisième grand déséquilibre socio-économique est celui du **commerce extérieur**. La littérature sur l'ouverture des économies nous enseigne que la première variable explicative du taux d'ouverture ($[X+M]/\text{PIB}$) est la taille de l'économie : plus elle est petite, plus il augmente, ceteris paribus. La propension à importer d'une PEI est d'autant plus forte que son niveau de revenu s'élève, c'est entendu. Mais quid de son taux d'exportation ? Dans un Etat insulaire indépendant, il sera crucial qu'il soit soutenu (calculé en biens et services) pour éviter une dégradation de la balance courante, bien souvent difficile à équilibrer, sauf en cas de présence d'un produit de rente (voir graphique 2 ci-dessous). Le FMI ne va pas cesser de roder...

Mais dans une économie de l'outre-mer, la contrainte extérieure est plus que lâche (au sens de Kornai), elle est inexistante, encore facilitée par la contrainte budgétaire lâche (cf supra).

Graphique 2 : Balance courante, pays de la Caraïbe, 2021.



Source: Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), on the basis of official data.

Ainsi la Martinique, dont le régime commercial est extrêmement ouvert (par la force de son appartenance au marché unique et à l'union douanière de l'UE), connaît un déficit commercial immense, du fait de l'extrême faiblesse de ses exportations, réduites à 241 M€ en 2023 (dont la banane et le rhum, 150m€ à eux deux), tandis que les importations s'élevaient à près de 3 Milliards €. La balance commerciale est donc déficitaire à hauteur de 2.5 Mds €¹⁰, soit environ 25% du PIB.

Et la France reste le principal fournisseur au niveau des importations, à hauteur des 2/3.

Se confirme alors que le soutien budgétaire annuel net (aux alentours de 2Mds €, voir supra, le premier déséquilibre) conduit à un effet retour de paiements privés via les importations de produits français à proportion financière semblable.

Les échanges avec la Caraïbe et même l'ensemble du continent américain (Amérique du Nord et Amérique du Sud) restent très peu développés : l'économie française reste largement « métro-centrée ».

Le quatrième grand déséquilibre socio-économique de la Martinique est celui de sa **démographie**. En effet, la population est en déclin : sur les dix-quinze dernières années elle a perdu 50 000 habitants, après avoir atteint un pic de

¹⁰ L'activité de raffinage, qui sert d'abord l'économie locale, occasionne des réexportations de produits pétroliers raffinés à hauteur de 247 M€ sur un total importé de 701M€ de produits bruts.

400 000 habitants à la fin des années 2000. Ce sont essentiellement des jeunes qui partent (et en majorité des garçons), tandis qu'une partie des exilés du Bumidom, partis dans les années 60, reviennent au pays prendre leur retraite.

Cet effet ciseau, couplé à une chute structurelle de la fécondité, a créé un rythme accéléré de vieillissement, faisant passer la Martinique où l'âge moyen est l'un des plus bas parmi tous les départements français, à l'un où cet âge moyen est devenu le plus élevé, en une seule génération ! Avec une projection du ratio d'un retraité pour un actif en 2050 !

L'excédent naturel (des naissances sur les décès) est devenu un déficit naturel, tandis que le taux de masculinité (0.83) y est l'un des plus faibles au monde¹¹.

Dans ce contexte, les taux de nuptialité et de prévalence du mariage sont bien plus faibles qu'en France hexagonale, tandis qu'inversement le nombre de familles monoparentales et le nombre d'enfants non reconnus par le père y est le modèle dominant statistiquement, ce qui ne manque pas d'impliquer pauvreté et précarité, beaucoup plus prégnantes – sans même parler de la problématique psychanalytique.

Section 3 : Les perspectives de long terme : atterrissage en douceur, crash, ou décollage en sursaut ?

Les perspectives démo-économiques dessinent un territoire en marche vers son destin d'EPHAD généralisé et financièrement ultra-dépendant de l'extérieur, la « mère patrie ». Une sorte de Louvain-La-Neuve inversée, cette ville belge qui fut créée ex-nihilo au début des années 70 pour y installer un campus alternatif en pays wallon et où la population a longtemps été composée uniquement des étudiants et des ménages venus s'installer pour prester les services à dont ces étudiants avaient besoin.

Et face à cette involution démographique, tous les élus locaux se mettent à chanter en cœur le besoin de mettre en place des politiques d'attractivité.

Et tandis que la problématique de recherche d'un nouveau modèle est discutée depuis... depuis... que j'ai commencé ma carrière sur le campus, soit il y a trente ans. Et que... rien ne se passe, hormis des crises sociales à répétition de plus en plus rapprochées (dont la dernière en date s'est déclenchée en cette seconde moitié de l'année 2024, voir la section 4).

¹¹ <http://statisticstimes.com/demographics/countries-by-sex-ratio.php>

Le paradoxe de ce déclin démographique, c'est qu'il ne s'observe (pour le moment) pas, ou peu, dans les données macroéconomiques.

En effet, car le PIB ne baisse pas – le secteur non marchand est pour le moment étanche à cette démographie – et le PIB par habitant peut même augmenter, puisque la population recule significativement. Misère de nos indicateurs !

Il n'en reste pas moins vrai que plus que jamais, la Martinique a besoin d'un rebond productif, et par extension un sursaut sociétal !

Puisque la Martinique est une RUP et une petite économie insulaire, cela renvoie aux politiques européennes d'une part, et aux secteurs porteurs des PEI, ceux de leurs habituels avantages comparatifs, d'autre part.

Passons cela en revue rapidement.

En matière de **politiques européennes**, la Martinique, à l'instar de toute autre région communautaire, bénéficie des deux grandes mamelles du budget de l'UE, côté dépenses, à savoir la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

S'agissant de la PAC, la Martinique reçoit des subventions au titre de la branche RUP de cette politique commune, à savoir le POSEI¹². S'agissant de la politique de cohésion, elle bénéficie des fonds structurels, après moult discussions et négociations sur les modalités de leur application dans les RUP.

Les montants octroyés, bien que largement inférieurs au soutien budgétaire national, sont tout de même élevés, et bien souvent décisifs pour leurs bénéficiaires. Le tableau 3 ci-dessous retrace les flux financiers du CFP 2014-20 – le nouveau CFP 2021-24 restant globalement sur les mêmes niveaux.

L'analyse des données montre que la Martinique est extrêmement bien soutenue en matière agricole, avec des subventions qui sont néanmoins concentrées sur les filières d'exportation traditionnelles (banane et rhum – la canne ayant changé de vocation première¹³), tandis que le territoire ne dépasse guère les 15% d'auto-suffisance alimentaire dans la plupart des filières. Ainsi la Martinique avait perçu, en 2016, 122.9 millions d'euros (dont les $\frac{3}{4}$ pour la banane), pour 4 332 emplois agricoles, soit un montant

¹² Acronyme né dans les années 90, alors que le concept de RUP ne faisait encore qu'émerger, il signifie « Programme d'Options Spécifiques pour l'Eloignement et l'Insularité ».

¹³ On s'amuse à parler de canne à rhum en lieu et place de la canne à sucre.

total de 28 370 euros par emploi par an (2 364 euros par mois, trois fois le montant équivalent de celui de la France hexagonale !!). Cela correspondait par ailleurs à un soutien financier d'environ 330 euros par habitant par an.

Tableau 3 : Soutiens financiers européens programmés en Martinique pour 2014-2020

MARTINIQUE	Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)	Fonds social européen (FSE)	Aides directs productions agricoles (POSEI)	Aides pour le développement rural (FEADER)
2014-2020 (M €)	352.0 + 93.1	70.8	Environ 120 par an	130.2

A comparer aux recettes d'exportation de la banane en 2016, de l'ordre de 112 millions € (environ 160 000 tonnes expédiées à 0.7€/kg), montant qui a baissé à environ 70 millions € sur les années 20121-23 (pour une production exportée d'environ 140 000 tonnes).

Dès lors il apparaît que le revenu du planteur dépend désormais majoritairement des subventions, pour une part supérieure à celle des recettes de vente... Cela pourrait amener l'INSEE à parler de production non-marchande, puisque dans les critères de la comptabilité nationale, toute activité est ainsi classée dès lors que le prix de vente ne couvre pas la moitié des coûts de production...

Par ailleurs il convient de savoir que cette filière banane en Martinique est largement contrôlée par le groupe dit des *békés*, les blancs-créoles descendants des familles esclavagistes qui représentent environ 1 % de la population, mais possèdent encore la moitié des terres arables, tout en s'étant diversifié dans le commerce, pour contrôler une part significative de la VAM (voir section 4).

La deuxième mamelle des fonds européens renvoie aux fonds structurels, pour appuyer le développement de... tout le reste de l'économie régionale. Les données du tableau supra montrent que la Martinique, sur la période 2014-20, était soutenue à hauteur d'environ 64 millions d'euros par an (445 millions sur 7 ans) pour le FEDER et de 10 millions par an pour le FSE, soit un total FEDER+FSE de 74 millions par an, ou encore 197 euros par habitant par an.

Ainsi donc, le soutien financier annuel de l'UE à la Martinique (AGRI + REGIO) s'élevait à un peu moins de 200 millions d'euros par an, c'est-à-dire un peu plus de 500 euros (330+197) par habitant par an. Sur ces sommes

cumulées, 60% du soutien allait à la seule agriculture (dont l'essentiel pour la banane), le reste étant alloué à toutes les mesures visant le soutien à tous les autres secteurs de l'économie. Cette configuration d'ensemble a été reconduite pour 2021-27 au niveau du CFP, et par extension au niveau local de la Martinique.

Est-ce là vraiment le meilleur moyen de préparer l'avenir de l'économie et de la société martiniquaise, notamment l'avenir de sa jeunesse ? Cette dernière a déjà répondu en votant par ses pieds...

L'esprit de la stratégie de Lisbonne (UE, 2000) est décidément bien loin...

Abordons maintenant la thématique des avantages comparatifs des PEI, que pourrait exploiter la Martinique pour être plus attractive et connaître le sursaut productif dont elle a temps besoin.

Il va de soi que, en toute logique théorique et empirique, ce sont dans les services échangeables que les PEI trouvent leur salut, en particulier le tourisme et la finance offshore.

Si cette dernière n'est pas une option dans le cadre politique français, tandis que, par ailleurs, elle ne se décrète pas si facilement en pratique, quid du développement du **tourisme** à la Martinique ?

Il y s'agit d'un un secteur insuffisamment développé et peu attractif pour les investisseurs, bien qu'il était en légère croissance jusqu'à la crise covid, croissance qu'il peine à retrouver depuis.

Rappelons tout d'abord que le secteur tourisme renvoie en premier lieu à la branche Hotels-Restaurants, dont le poids en Martinique est très limité en termes de part de la valeur ajoutée totale (environ 1.2%, avec une VA de 103 millions €) et de celle de l'emploi (5%) en 2020.

Cependant il faut penser ce secteur comme une filière réunissant d'autres activités, comme celles de la location immobilière, location de véhicules, distribution commerciale, loisirs récréatifs, etc. en particulier avec les nouvelles formes d'hébergement en résidence et chez l'habitant.

Une approche plus significative revient à analyser, plutôt que seulement le nombre de visiteurs (séjour et croisière), la statistique des dépenses touristiques totales. Ces deux dernières années (2022 et 2023), la Martinique avait retrouvé son meilleur niveau historique en dépassant les 500 millions d'euros à ce niveau. Cela conduisait à un ratio de recettes touristiques d'environ 1 400 euros par habitant.

Ceci est louable, mais pour une PEI de la Caraïbe, c'est en deçà de son potentiel. A titre de comparaison, on peut citer deux destinations hautement touristiques, à savoir (données pour 2015-16):

- la Barbade : 1 213 millions \$ de recettes touristiques, pour 285 000 habitants, soit 4 256 \$ par habitant.
- les Iles Vierges Britanniques : 484 millions \$ de recettes touristiques, pour 106 000 habitants, soit 4 566 \$ par habitant.

On y voit donc une réalisation quatre fois plus développée sur le plan de la contribution macroéconomique du secteur, en comparaison à la Martinique.

Il convient de rappeler que ces deux entités territoriales (un Etat indépendant, un PTOM britannique) ne bénéficient d'aucun soutien budgétaire externe. Ceci explique peut-être pourquoi le tourisme y est beaucoup plus exploité, comme moteur principal de l'économie.

Au-delà de l'impact macro, quels enseignements l'analyse économique du secteur touristique peut nous fournir, notamment au niveau micro ?

Bien entendu, le secteur touristique à la Martinique, particulièrement le secteur hôtelier, subit des coûts, notamment des coûts salariaux, autrement plus élevés que ceux que connaissent ses compétiteurs internationaux, et qu'il convient d'amortir sur le prix d'une nuitée qui doit rester très compétitif (autour de 100 à 200€ aujourd'hui en moyenne-haute gamme, sans parler ici du luxe des grands hôtels/palaces). Cela implique un moindre service à la clientèle, puisque cette activité consomme beaucoup de main d'œuvre (par exemple, le room service intermittent ou a fortiori 24h/24 !).

Logiquement, en théorie micro-économique, le capital va se substituer autant que possible au travail dans la combinaison productive hôtelière, dès lors que le prix relatif du salaire s'élève. Ainsi l'hôtellerie en Martinique a probablement maintenu un ratio d'employés par chambre 10 fois plus faible que celui de la République Dominicaine (0.3 contre 3, observé au début des années 2000). Et le tourisme en résidence (sans aucun service hôtelier) y prend logiquement le dessus. Cette tendance est encore accentuée avec les politiques de défiscalisation de l'investissement, couplées le cas échéant avec de la subvention à l'investissement en provenance du FEDER, ce qui diminue encore le coût relatif du capital, et inmanquablement conduit à une combinaison productive intensive en capital et peu en travail du secteur touristique à la Martinique.

Sans ces mécanismes, l'investissement hôtelier pourrait même disparaître. Le cycle désormais bien observé est celui de la construction d'un hôtel classique neuf, qui une fois l'amortissement réalisé (en ayant bénéficié de

lourdes subventions), au bout d'un certain nombre d'années d'exploitation peu voire non rentables, finit par être démembré et revendu par lots en une copropriété de logements touristiques pour le locatif saisonnier. Ainsi les fleurons de l'hôtellerie martiniquaise sont (presque tous) morts les uns après les autres – près de 1600 chambres auraient été perdues sur les dix dernières années.

La rentabilité de la production hôtelière en Martinique n'a pas bonne réputation - de même que celle de la qualité des prestations hôtelières - ce qui explique une relative désertion du secteur par les plus grands investisseurs martiniquais.

En fait, la statistique du million de touristes visiteurs atteint récemment avait déjà été réalisée dans les années 90. Cette bonne avancée fut remise en question par des crises à répétition.

Souvenons-nous du départ définitif des Antilles décidé en 2002 par le groupe Accor et la controverse qui s'en est suivie¹⁴. Souvenons-nous aussi des atteintes à l'image traversées par le Club Med à St Anne en 1998 (avec le blocus des vacanciers, libérés par la gendarmerie sous les lacrymogènes)¹⁵ – tandis qu'une autre grève en 2007 avait abouti à 3 semaines de paralysie. Repensons au triste sort de l'hôtel Méridien de la Pointe du Bout (Trois-Ilets), devenu le Kalenda, puis un champ de ruines longtemps resté en l'état dans ce paysage naturel pourtant idyllique, comme s'il y avait eu un tremblement de terre, avant qu'il ne fut démoli complètement de longues années plus tard et que l'ensauvagement du terrain reprenne ses droits... Aujourd'hui même, c'est le fleuron de l'hôtellerie de la capitale Fort de France, le Bâtelière, qui est en grande difficulté.

Que de temps perdu, de reculs notoires et de regrets accumulés... pour un potentiel largement sous-exploité. Mais, sûrement, rien n'est dû au hasard : la Martinique est restée une économie de rente, au sens de la Rent Seeking Society ou Economy, décrite dès les années 70 par l'économiste libérale A.O. Krueger¹⁶. Avec les conséquences décrites ci-dessus.

¹⁴ Le PDG d'Accor n'avait pas eu de mots assez durs pour la situation aux Antilles, dans sa lettre à la Présidence de la République, <http://www.leparisien.fr/economie/tourisme-le-groupe-accor-plaque-les-antilles-09-11-2002-2003557511.php>

¹⁵ https://www.lesechos.fr/10/11/1998/LesEchos/17771-092-ECH_club-med---le-village-des-boucaniers-a-la-martinique-ferme-apres-blocus.htm

¹⁶ [The Political Economy of the Rent-Seeking Society on JSTOR](#)

Section 4 : La nouvelle crise politique occasionnée par « la vie chère », une croisée des chemins ?

Depuis septembre 2024 la Martinique est entrée dans une nouvelle crise de vie chère, après celle de 2009, qui n'avait rien réglé, installant seulement un bouclier qualité-prix sur une centaine de produits, véritable cache-sexe du problème.

Quel est-il ? Un peu comme on parlait dans la théorie économique du chômage structurel sur lequel peut venir se greffer en sus du chômage keynésien, nous sommes en présence de la permanence d'un système de détermination des prix déjà opaque et abusif, couplé à une distribution du revenu et du patrimoine inique, et sur lequel est venue se poser la poussée d'inflation internationale des deux dernières années.

En effet, les prix en Martinique sont structurellement supérieurs à ceux de la France hexagonale, ce qui est justifié par les distributeurs comme étant la seule conséquence naturelle de l'éloignement, tandis que leurs marges seraient serrées ou du moins semblables à celles observables dans l'hexagone.

Certes, nul ne peut nier que pour aller du Havre à la Caraïbe il convient de passer par le fret maritime et la manutention associée (avec les ruptures de charge : des « LoLo », pas des « RORO » ici¹⁷), sans compter les transitaires en douane, puisque les DOM sont considérés comme des territoires d'exportation, bizarrement, sur le plan administratif, alors qu'ils sont partie prenante du marché unique européen...

Mais les écarts de prix constatés dépassent largement ces coûts logistiques et douaniers. L'INSEE estime que l'écart spatial en moyenne pour l'ensemble des prix est de 14%, mais monte à 40% en moyenne dans l'alimentaire. Mais outre le fait que la constitution des paniers pour calculer ces écarts, ainsi que la méthode de relevé des prix, reste sujet à caution, il est fréquent de constater des écarts de 200 à 300%, produit par produit.

Les discussions menées autour de la nouvelle crise de vie chère ont eu le mérite de mettre un peu de lumière sur le système : les grands distributeurs alimentaires (en position de duopole contrarié), les concessions automobiles (en concurrence monopolistique), les exclusivités de représentation de marques, quasiment tous sont sous le contrôle des quelques grandes familles de blancs créoles ('békés') mentionnés supra, dont un groupe en particulier, le Groupe Bernard Hayot (GBH), du nom de son propriétaire, l'une des plus

¹⁷ En référence aux bateaux « Roll on, Roll Off » comme ceux sur lesquels montent les camions qui traversent la Manche, et aux « Lift on, Lift off » quand la marchandise est déchargée puis rechargée).

grosses fortunes de France, également implanté dans d'autres outre-mer et quelques PEI voisins (e.g. l'île Maurice). Alors qu'il existe un halo sur les comptes du groupe et de ses marges, puisqu'il ne déposerait pas tous les éléments de ses comptes d'exploitation auprès de l'administration, en violation de la loi, et qu'il ne révélerait pas ses marges-arrière exigées des fournisseurs, etc., il est devenu patent que ce même groupe a réussi à faire une intégration verticale tout au long de la chaîne de transport logistique de l'usine en Europe jusqu'au magasin outre-mer, chaîne où se multiplient les étapes intermédiaires en grand nombre – une série de 13 à 15 opérations ont été évoquées en lieu et place de 3 à 5 pour le commerce intérieur dans l'hexagone. Chaque intermédiaire réalisant sa marge au passage, tandis qu'un grand nombre d'entre-eux seraient des filiales dudit groupe. Avec à l'arrivée l'enrichissement massif de quelques-uns, sur le dos des consommateurs.

A noter que ces distributeurs réclament désormais à l'Etat la prise en charge d'une continuité territoriale, en clair, une subvention de plusieurs centaines de millions d'euros pour réduire les prix au détail à l'arrivée dans leurs magasins, sur l'exemple de ce qui se pratiquerait pour l'île de Beauté.

On retrouve là la logique de rente, comme dans la banane, faire vivre une activité hautement non-compétitive et fort peu concurrentielle sur le dos du contribuable.

Fort bien ? Mais là où cela se corse, (in)justement, c'est que la société martiniquaise reste extrêmement duale, l'origine de ces inégalités extrêmes remontant à son héritage colonial.

La Martinique, par rapport à la moyenne nationale, a deux fois moins de ménages assujettis à l'IR faite d'avoir des revenus suffisants. La précarité et la pauvreté y sont deux fois plus prégnantes, tout cela le long d'une stratification d'ethno-classe toujours bien visible.

Si la bourgeoisie d'Etat peut s'en sortir, grâce à ses primes de... cherté de vie (traitement majoré de 40%) qui rendent les prix prédateurs possibles... Mais les salariés du privé, comme les détenteurs des minima sociaux, n'ont pas le bénéfice de cette pratique.

Par ailleurs, les prix sont encore accrus par la taxe dite d'octroi de mer¹⁸, autorisée par sur décision du Conseil européen, une ancienne taxe douanière

¹⁸ Pour une analyse du concept et de la logique de l'octroi de mer, Voir J-M. Salmon, *Les politiques de l'Union Européenne Outre-Mer : les Marchés*, in « Union Européenne et Outre-Mers unis dans leurs diversités », édité par L. Tesoka et J. Ziller, Proceedings of the

frappant tous les produits à leur arrivée, quelle que soit leur provenance (donc y compris les produits français et européens).

A partir de 1992, avec la mise en place du marché unique, l'UE a interpellé le gouvernement français sur ce régime, jugé contraire au sacro-saint principe de libre-circulation des marchandises au sein du grand marché, auquel sont intégrés les DOM. Une longue négociation s'est alors déroulée pour aboutir au compromis que cette taxe peut être maintenue dans un certain cadre, à condition que la production locale y soit aussi assujettie, mais qu'elle puisse en même temps le cas échéant bénéficier de taux réduits, selon des lignes directrices arrêtées pour une période limitée à quelques années mais jusqu'à présent toujours reconduites (successivement de 1993 à 2003-2004, puis de 2004 à 2014, soit deux périodes décennales, puis jusqu'à fin 2020, et encore jusqu'à fin 2027).

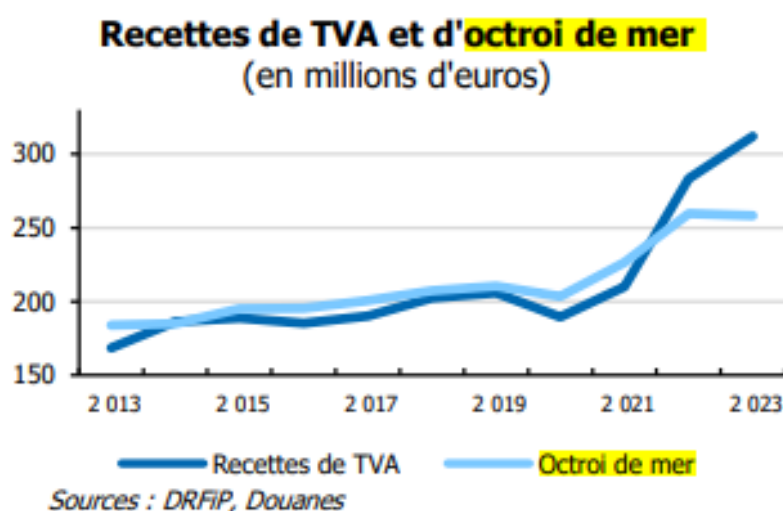
Avec ce nouveau régime, la production locale bénéficie d'une taxation réduite (écarts maximums de taux de taxation de 10, 20 ou 30%, selon la catégorie de produits) qui vise à lui permettre de soutenir la concurrence exercée par les importations, dont les prix sont réduits, malgré le coût de transport, par le bénéfice de larges économies d'échelle en Europe (ou ailleurs), dont ne peuvent bénéficier les acteurs de production dans les DOM. Une partie des fameux 'PIL' (produits de l'industrie locale) affirment devoir leur survie au maintien de ce système.

Les recettes de l'octroi de mer quant à elles sont reversées aux collectivités locales : en particulier aux communes, pour lesquelles cette taxe constitue la part principale des recettes (30-40% en moyenne). La disparition de l'octroi de mer serait donc fatale à l'équation budgétaire des communes, déjà souvent en difficulté, sauf à créer un autre type de contribution fiscale à leur niveau. A noter que cette taxe aide à faire face dans le budget communal au surcoût de la masse salariale créé par l'obligation de pratiquer le traitement majoré des 40%.

L'octroi de mer contribue donc au renchérissement des prix pour le consommateur, et grève fortement le pouvoir d'achat de ceux qui ont des petits revenus hors secteur public ou hors activité professionnelle, afin de financer les primes de ceux qui ont la chance de les toucher dans l'emploi public... Parfaite iniquité. Subi en premier lieu par le lumpen-ethno-prolétariat (cf infra).

Son enveloppe globale représente un peu moins de 10% de la valeur CAF des importations, mais il a beaucoup augmenté avec l'inflation récente... (voir graphique 4 ci-dessous).

Graphique 4 : recettes de TVA et d'octroi de mer à la Martinique, 2013-2023



Source : IEDOM, Rapport annuel Martinique, 2023, page 129.

Dans ce contexte, le système socio-politique est, paradoxalement à la fois hautement inflammable et stable.

Pour mieux le comprendre, il suffit d'imaginer la société martiniquaise sous la forme d'une pyramide d'ethno-classes. Tout en haut figure l'aristocratie béké qui fonctionne comme une caste féodale qui préserve sa blanchitude, et contrôle de nombreux secteurs économiques et la filière banane-rhum. En dessous, la haute et moyenne bourgeoisie qui est constituée par les hauts et moyens fonctionnaires, auxquels se joignent les professions libérales (avocats, médecins, experts-comptables, etc.), souvent mulâtres. On peut ici ajouter la petite bourgeoisie. Et décrochés, en dessous, un lumpen-ethno prolétariat, y compris les NEETs et leurs parents, qui correspond au premier quintile de la distribution des revenus. C'est dans cette dernière catégorie que s'est développée la militance de la vie chère.

Mais si réduire les prix apparaît aux yeux de tous comme une noble cause et même a généré initialement du soutien populaire, ce soutien peut facilement s'arrêter quand le lumpen-ethno-prolétariat se mobilise pour passer à une action militante musclée (manifestations, blocages de routes, du port, etc... à la manière des gilets jaunes). Les citoyens mieux installés dans les déciles

supérieurs tendent à s'y refuser, classiquement. Surtout dès lors qu'une guerre médiatique se déclenche pour attribuer aux militants les exactions nocturnes faites par les quelques jeunes délinquants qui profitent de la situation quelque peu insurrectionnelle pour multiplier les incendies et pillages. Certains journalistes et anciens élus faisant alors habilement miroiter le risque de plonger la Martinique dans une situation anarchique à la mode d'Haïti. Et insistent sur la description de gangs qui seraient en passe de prendre le pouvoir et en l'asseyant sur le trafic de drogue, qui il est vrai prospère sur l'île.

Il est vrai que derrière la revendication de la vie chère, se profile, à travers ce mouvement militant, sans trop qu'il ne le dise ni ne le cache, une remise en cause encore bien plus forte, celle du maintien de ce qui est jugé être un joug post colonial sur le double plan économique et politique (« *on est chez nous ici* »), qu'il s'agirait donc de renverser sur le plan institutionnel.

L'ensemble des symboles en ce sens est alors mobilisé : le drapeau martiniquais noir-rouge-vert, l'image des *negs mawons*, le son des *konn lambis* et les chants de libération (« *tchè nou blindé* »), l'incarcération du leader du mouvement.... Un jeu de chat et de la souris avec les forces de l'ordre s'est engagé face à une valse-hésitation du pouvoir central qui a alterné – et hésite encore - entre des phases de dialogue puis de répression dans une position martiale surjouée à dessein.

Mais, et c'est là tout le paradoxe, la probabilité est forte que la situation reste stable, passée ce qui se révélera alors comme une nouvelle fièvre... passagère. Car l'électeur médian se trouve du côté des conservateurs, les bénéficiaires du système (voir infra).

D'ailleurs en 2010, un référendum local demanda à la population si elle approuvait la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'Article 74 de la Constitution, et le 'non' a triomphé avec 79% des votes (et un taux de participation de 55%). En cas de victoire du 'oui', cela aurait pu conduire dans la foulée la Martinique à changer également de statut en Droit communautaire, en passant de RUP à PTOM et retrouver alors une pleine autonomie politique, à inscrire dans une future loi organique. Elle aurait alors fait son « Martexit », pourrait-on dire aujourd'hui.

Certes, c'était il y a 21 ans maintenant, et le père de la départementalisation outre-mer, le héros du peuple martiniquais – nous n'avons pas dit nation martiniquaise – Aimé Césaire, était encore vivant. Ce changement institutionnel était encore un sujet tabou.

Le futur est-il un éternel recommencement du passé ? Rien n'est moins sûr. Cependant la logique politique en faveur du statu quo reste en effet très forte.

Repensons à notre pyramide d'ethno classe : la caste béké étant insignifiante électoralement (en nombre de votes), et le lumpen-ethno-prolétariat ne se rendant guère dans les urnes, c'est la classe bourgeoise qui tient encore les clés de l'avenir et protège ses intérêts lors des scrutins.

Et c'est donc elle que représentent in fine les élus locaux, quelque soient leurs discours réformateurs : issus largement de la gauche, ils se désolidarisent néanmoins aisément, à la moindre occasion, des militants lorsqu'ils les jugent trop radicaux, « voulant la révolution ».

Le caractère très vieillissant de cette bourgeoisie renforce encore notre propos.

Bien entendu, en coulisses, les forces vives et très concentrées de la richesse martiniquaise, les grandes familles blanches créoles, sont vent debout contre tout changement, y compris une sortie du statut de RUP qui irait faire disparaître la largesse des subventions européennes, en particulier dans la banane, filière dont elles sont le bénéficiaire majeur. Pendant ce temps-là, la quête d'une diversification agricole réelle et de l'autonomie alimentaire reste une utopie facile à vendre, mais qui continue à souffrir, elle, du manque d'accès à des financements équivalents et au foncier. Tuée dans l'œuf insulaire. Avec pour conséquence, la prééminence du commerce d'importation, contrôlée par les mêmes familles : la boucle reste bouclée.

Conclusion

La Martinique n'échappera à son destin que si quelques destructions créatrices au sens de Schumpeter, concept si cher à la pensée libérale, sont à venir. A défaut, les mêmes causes produisant les mêmes effets, elle poursuivra bien tristement sa route mortifère vers un statut d'EPHAD généralisé, avec quelques crises de type chant du cygne (noir).

Nous sommes habituellement de ceux qui sont d'incorrigibles et éternels optimistes. Mais là, peut-être s'agit-il de l'exception qui confirme la règle : allons-nous devoir nous résoudre à chanter un Requiem pour l'économie martiniquaise ?

Déjà le chlordécone, dont on connaît, là aussi, la bien triste mais tant éloquente histoire locale, avait planté de très lourdes banderilles dans la terre et le corps social de ce pays...

